



Plateforme Web et application mobile de suivi de chantiers, de géolocalisation de réseaux et de gestion de photos

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

 lije technologies

PARC OCEALIM
10, Avenue Maryse Bastié | 87270 COUZEIX
07.52.62.99.77

Ces conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne et de la vente directe des prestations proposées par le prestataire à l'acheteur.

Lije Technologies sera donc nommée **le prestataire** et l'utilisateur, **l'acheteur**.

ARTICLE 1 – INTÉGRALITÉ

1.1 Les présentes conditions générales de ventes et d'utilisation expriment l'intégralité des obligations des parties ainsi que le mode d'utilisation d'i-Topo. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve et ne pas ignorer les modalités d'utilisation de l'application ci-après détaillées.

1.2 Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales de vente et d'utilisation régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

1.3 Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance et de la vente directe dont les sociétés ont leur siège en France.

ARTICLE 2 – OBJET

2.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne et la vente directe des prestations proposées par le prestataire et l'acheteur

2.2 Les présentes conditions s'appliquent aux prestations effectuées par Lije Technologies en France et à l'étranger.

ARTICLE 3 – LA COMMANDE

3.1 L'acheteur passe sa commande en ligne au moyen du formulaire qui figure sur le site www.i-topo.fr ou en contactant directement le prestataire

3.2 Pour que la commande soit validée, l'acheteur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales.

Dans le cadre d'une commande directe, l'acheteur devra accepter, en cochant à l'endroit indiqué sur le devis ou bon de commande, les présentes conditions générales. Il devra aussi préciser l'adresse de la facturation.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- chèque
- virement bancaire
- traite
- mandat administratif

3.3 Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

3.4 Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, le prestataire se réserve le droit de bloquer la prestation due à l'acheteur jusqu'à la résolution du problème ou du défaut de paiement.

3.5 En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation, l'acheteur en sera informé par courrier électronique.

3.6 Pour toute question relative au suivi d'une prestation, l'acheteur doit écrire au prestataire via le lien « contact » inscrit sur le site www.i-topo.fr.

Le prestataire s'engage à répondre dans les meilleurs délais

ARTICLE 4 – FACTURE ÉLECTRONIQUE

Les factures sont transmises automatiquement par voie électronique. L'acheteur reconnaît la conformité des factures en acceptant les CGU/CGV.

ARTICLE 5 – CONFIRMATION DE COMMANDE

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail au plus tard au moment du début d'exécution des prestations, à l'adresse indiquée par l'acheteur au sein du bon de commande, reprenant l'intégralité de ces informations communiquées lors de la commande.

Après avoir saisi son identifiant et son mot de passe, l'acheteur a alors immédiatement accès à la prestation.

La facture relative à la prestation sera envoyée par voie électronique et sera accompagnée de ces présentes informations contractuelles.

ARTICLE 6 – PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 7 – MODALITES D'ACCES AU SERVICE i-Topo

L'accès au Service i-Topo se fait par identification via un identifiant et un mot de passe renseignés lors de la création d'un compte Client.

L'Acheteur fournit lors de la création de son compte les informations suivantes :

- Nom de la structure
- Catégorie (concessionnaire, collectivité, entreprise, autre)
- Numéro de téléphone de la structure
- Adresse postale de la structure
- Nom, prénom du référent (utilisateur)
- Adresse mail
- Numéro de téléphone du référent
- Identifiant
- Mot de passe

Ces données sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'application.

D'une manière générale, l'Acheteur devra compléter l'ensemble des champs de manière sincère et véritable.

L'utilisation d'un compte sur la solution i-Topo est strictement réservée aux utilisateurs de la structure de l'acheteur.

L'Acheteur a l'obligation de préserver la confidentialité de son identifiant et mot de passe. La Société LIJE TECHNOLOGIES n'assume aucune responsabilité quant aux dommages éventuellement causés par une utilisation frauduleuse de l'espace en ligne de l'Acheteur.

L'Acheteur s'engage à avertir immédiatement la Société LIJE TECHNOLOGIES de toute utilisation non autorisée de son compte. Tout mot de passe perdu sera réinitialisé par la Société LIJE TECHNOLOGIES sur demande de l'Acheteur. La Société LIJE TECHNOLOGIES se réserve le droit de ne pas satisfaire aux demandes abusives de modifications du mot de passe formulées par l'Acheteur, l'acheteur pouvant lui-même réinitialiser son identifiant et son mot de passe.

En cas de non-respect des présentes Conditions et/ou de fraude constatée par un tiers, par l'autorité judiciaire ou par les services de la Société LIJE TECHNOLOGIES, cette dernière se réserve la possibilité de suspendre ou de supprimer le compte de l'Acheteur.

Toute nouvelle demande d'inscription suite à la suppression d'un compte Client dans les conditions susvisées sera soumise à l'acceptation express de la Société LIJE TECHNOLOGIES.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

8.1 Les prestations régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur le site internet du prestataire et qui sont indiquées comme réalisées par le prestataire ou sous son contrôle, prévues aux conditions générales d'utilisation précitées.

8.2 Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible dans le cadre des conditions générales d'utilisations. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée.

ARTICLE 9 – PRIX

9.1 Sauf convention contraire, l'acheteur peut souscrire une offre sous la forme d'une licence, de la façon suivante :

LICENCE SIMPLE	LICENCE STANDARD	LICENCE PREMIUM	LICENCE SUR-MESURE
349€ /an	799€ /an	1149€ /an	Sur devis
1 utilisateur.	6 utilisateurs.	15 utilisateurs.	Le nombre d'utilisateurs est à déterminer.
Nombre de chantiers illimité.			
Nombre de photos illimité.			
Option Export SIG.	Option Export SIG.	Option Export SIG.	Option Export SIG.
Accès base de données I-Topo.			
Option Rapport de chantier automatique.			
Option de création de chantiers collaboratifs.			
Crédits illimités.	50 crédits offerts.	100 crédits offerts.	Crédits illimités.
Accompagnement et formation des équipes.	Accompagnement et formation des équipes.	Accompagnement et formation des équipes.	Accompagnement et formation des équipes
Développements personnalisés.	Développements personnalisés.	Développements personnalisés.	Développements personnalisés
Option rapports de chantiers personnalisés.	Option rapports de chantiers personnalisés.	Option rapports de chantiers personnalisés.	Option rapports de chantiers personnalisés
CHOISIR CETTE FORMULE	CHOISIR CETTE FORMULE	CHOISIR CETTE FORMULE	NOUS CONTACTER

L'offre de prix ci-dessus référencée n'est valable que pour la durée du contrat, hors tacite reconduction. En cas de modification de la tarification, le prestataire émettra un avenant à l'acheteur à l'occasion du renouvellement du contrat.

9.2 L'acheteur pourra solliciter un devis au prestataire, notamment dans le cadre d'une licence sur-mesure, pour adapter les prestations à ses besoins.

9.3 Peuvent également être facturées, s'il y a lieu, les interventions du technicien et formateur i-Topo auprès des acheteurs, après devis dûment accepté.

9.4 La TVA applicable sera celle en vigueur, le jour de la facturation.

9.5 Les retards ou autres problèmes imprévus dont le prestataire n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. Le prestataire s'engage à informer l'acheteur de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.

9.6 Le règlement des factures est exigible à 30 jours fin de mois. Les factures seront immédiatement mises à disposition de l'acheteur par mail et après validation de sa commande. Il lui appartiendra de l'éditer.

9.7 Le prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

9.8 Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le prestataire à facturer des intérêts de

retard au taux de 10 points au-dessus du taux de refinancement de la BCE, outre une indemnité forfaitaire de 40 €.

ARTICLE 10 – MODE DE PAIEMENT

10.1 Le règlement de la commande devra se faire suivant les modalités de l'article 3. Chaque facture comporte le IBAN. Le prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme i-Topo en cas de non-paiement. Le prestataire se réserve notamment le droit de refuser l'accès à la plateforme i-Topo à un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande.

10.2 Dans le cadre de vérification, il pourra être demandé à l'acheteur d'adresser au prestataire, une copie de documents prouvant l'existence de la société (extrait Kbis, etc.). La commande ne sera alors validée qu'après réception et vérification par le prestataire des pièces envoyées

10.3 Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par l'acheteur, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

ARTICLE 11 – MODALITÉS DE RÉALISATION– RECONDUCTION-RÉSILIATION

11.1 La réalisation est entamée dès l'activation du compte, mais le prestataire se réserve le droit de la suspendre en cas de non-paiement.

11.2 La prestation est reconduite tacitement. Sans avis préalable de l'acheteur, les prestations sont reconduites pour une durée de 1 an, dans les mêmes conditions.

Si toutefois la licence a été modifiée en cours d'exercice, la reconduction s'opère en fonction des dernières modalités.

11.3 L'acheteur peut résilier son compte à tout moment, par courrier recommandé, envoyé à l'adresse suivante : LIJE TECHNOLOGIES – PARC OCEALIM – 10 avenue Maryse BASTIE 87 270 COUZEIX

11.4 En cas de résiliation, et qu'elle qu'en soit la cause, il est convenu que le client ne pourra, en aucun cas, demander un remboursement.

L'acheteur pourra récupérer, s'il le souhaite, toutes les données avant résiliation de son compte. L'acheteur peut à tout moment télécharger ou exporter ses propres données via la plate-forme web (photo par photo et ou chantier par chantier). Pour récupérer l'intégralité de ses données en une seule opération, le prestataire met à disposition de l'acheteur un plan de réversibilité sur un serveur dédié, moyennant un coût de 150,00 € HT. Toutes les données rendues publiques resteront accessibles sur la plateforme après résiliation.

ARTICLE 12– OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Les engagements du prestataire constituent une obligation de moyens. Les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage et conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, le prestataire affectera à l'exécution des prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, l'acheteur s'engage :

- A fournir au prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires.
- A prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires
- A désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision
- A faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des prestations.
- A avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

ARTICLE 14 – INFORMATIONS ET PUBLICITÉ

14.1 Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 3 ans suivant le terme des prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations ainsi que tous documents (courriers, informations, devis, etc.) fournis par le prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués à l'acheteur pour un usage strictement interne à la condition de ne les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si l'acheteur souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

14.2 Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la prestation.
- Sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article.
- Sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation.
- Ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle de l'acheteur. L'acheteur reconnaît et accepte :

- Que les parties pourront, sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet.
- Qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques.
- Que le prestataire ne saura être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque.

ARTICLE 15 – INFORMATIQUES ET LIBERTES

De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux partenaires du prestataire chargé de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site www.i-topo.fr répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Afin d'assurer la maintenance et le suivi des prestations, le prestataire pourra prendre la main sur le compte i-Topo de l'acheteur. Aucune manipulation corrective ne sera faite par le prestataire sans le consentement préalable de l'acheteur.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site www.i-topo.fr

ARTICLE 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

16.1 L'acheteur demeure propriétaire des données d'un chantier qu'il crée sur i-Topo : photos, images, représentations et infos liées au chantier ainsi que toutes métadonnées afférentes

Les données déposées sur i-Topo par un invité ne peuvent lui appartenir. Seul l'acheteur qui a créé le chantier collaboratif est propriétaire des données relatives à ce dernier.

Ni l'acheteur ni l'invité ne pourra, ni engager la responsabilité de la société LIJE TECHNOLOGIES ni revendiquer aucune indemnité au titre de l'usage des photographies, images et représentations qu'ils déposeront sur le site www.i-topo.fr

Par exception, si l'acheteur décide de partager certaines de ses données à l'ensemble des utilisateurs i-Topo, il s'engage à céder à titre gratuit à la société LIJE TECHNOLOGIE la propriété et tous les droits y afférents, de ces données.

16.2 Dans le cadre du partage des données, un modérateur est mis en place par le prestataire, qui se réserve le droit d'écarter toutes les photographies, images et représentation déposées par l'acheteur, dès lors qu'elles sont inexploitable, dépourvues d'intérêt pour l'objet poursuivi, d'un objet contraire ou en cas d'atteinte à la vie privée.

16.3 Chaque photographie, image et représentation rejetées par le modérateur du prestataire, fera l'objet d'une information envoyée par mail auprès de l'acheteur dépositaire.

Aucune responsabilité ne saurait être recherchée ni engagée sur le choix du prestataire de retenir ou d'écarter les photographies, images et représentations déposées par les acheteurs

16.4 Le prestataire se réserve tous droits, attachés à la propriété des photographies, images et représentations qui lui ont été cédées par l'acheteur.

16.5 Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, le prestataire pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos de l'acheteur en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans les propositions de prestations ultérieures. Par ailleurs, l'acheteur autorise le prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées.

16.6 Il est expressément convenu entre les parties que la licence d'utilisation d'i-Topo accordée à l'acheteur ne lui donne aucun droit de représentation ni de reproduction du contenu, des LOGO, des images, des sons et plus généralement de l'ensemble des données présentes sur le site internet et l'application i-Topo.

ARTICLE 17 – DOCUMENTS

17.1 Le prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis et les restituera à l'acheteur, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que l'acheteur aura fournies, resteront sa propriété.

17.2 Le prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont la propriété de la société LIJE TECHNOLOGIES et sont couverts par le secret professionnel.

ARTICLE 18 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Suite à un manquement ou à une carence de LIJE TECHNOLOGIES ou d'un de ses prestataires ou sous-traitant, d'une prestation qui ne lui incombe pas.
- Pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement.
- En cas d'utilisation des résultats des prestations pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.

Le prestataire ne répond, ni ses assureurs, des dommages indirects, du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ou encore des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'acheteur.

ARTICLE 19 – RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai d'une année à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

ARTICLE 20 – FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans les conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous les faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ARTICLE 21 – NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 22– LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties soumettront le litige au tribunal compétent de Limoges.



Les photographies, images, et représentations, comme les commentaires attachés à ces dernières, contenues sur la plateforme i-Topo, n'ont qu'une valeur relative et ne sauraient constituer un mode de preuve irréfragable. Elles ne sauraient dispenser chaque utilisateur de respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment de s'affranchir des DT et DICT.

ARTICLE 22– CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les conditions générales d'utilisation sont détaillées précisément dans le guide d'utilisation ci-dessous.

Guide d'utilisation



Application Web & mobile

Sommaire

Application Web

1. Se connecter	11
2. Menu	12
3. Créer un chantier	13
4. Gérer un chantier	15
5. Classer vos chantiers	21
6. Carte(s)	22

Application Mobile

1. Chantiers et prise de photos	24
2. Menu	34
3. Carte(s)	35
4. Urgence	35
5. Transfert	35
6. Préférences	36
7. Aide	36
8. Le mode hors-ligne	36
9. RGPD	37
10. Conseils pratiques	37

Application web

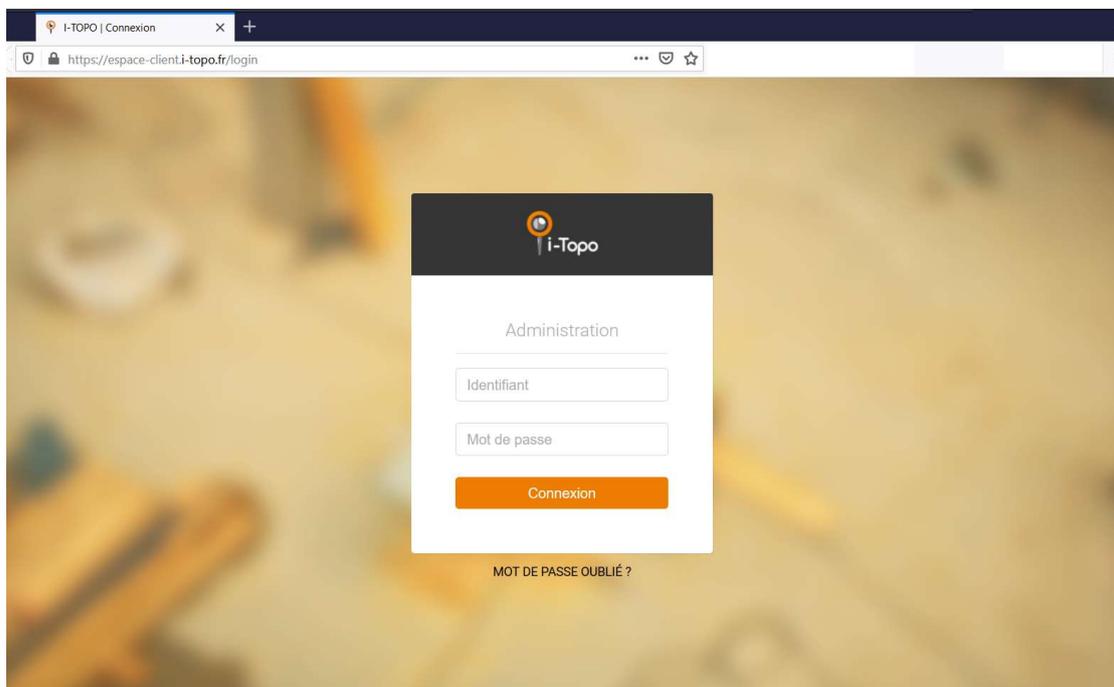
1 - Se connecter

Pour vous connecter, rendez-vous sur le site www.i-topo.fr:

Cliquer sur « **Se connecter** »

Sur cette page, votre identifiant et votre mot de passe vont vous être demandés.

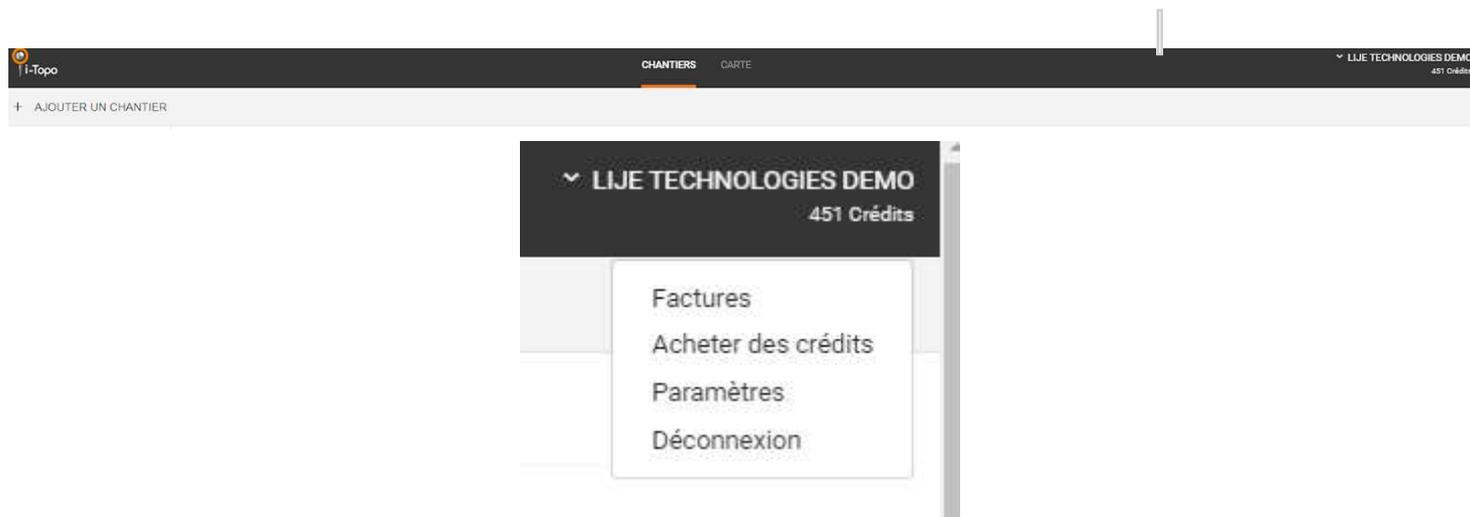
- ✓ À noter, il n'y a qu'un **seul identifiant et donc un seul mot de passe par licence**. Une structure souhaitant disposer de plusieurs espaces avec des mots de passe différents devra souscrire plusieurs licences. Pour valider cliquer sur « **Connexion** ».



2 - Menu

Maintenant que vous êtes connecté, vous entrez dans l'application web « **i-Topo** ». Nous allons vous décrire toutes les fonctionnalités de l'application les unes après les autres.

Dès votre connexion, vous trouverez deux onglets : « **Chantiers** » et « **Carte** » que nous évoquerons par la suite. Sur la droite de ces onglets se trouve un onglet au nom de votre compte, sur cet exemple « **LIJE TECHNOLOGIES DEMO** » :



En cliquant dessus, une boîte de dialogue s'ouvre, comprenant 4 possibilités :

« **Factures** » : Vous permet de retrouver la date, le montant et le statut de vos factures.

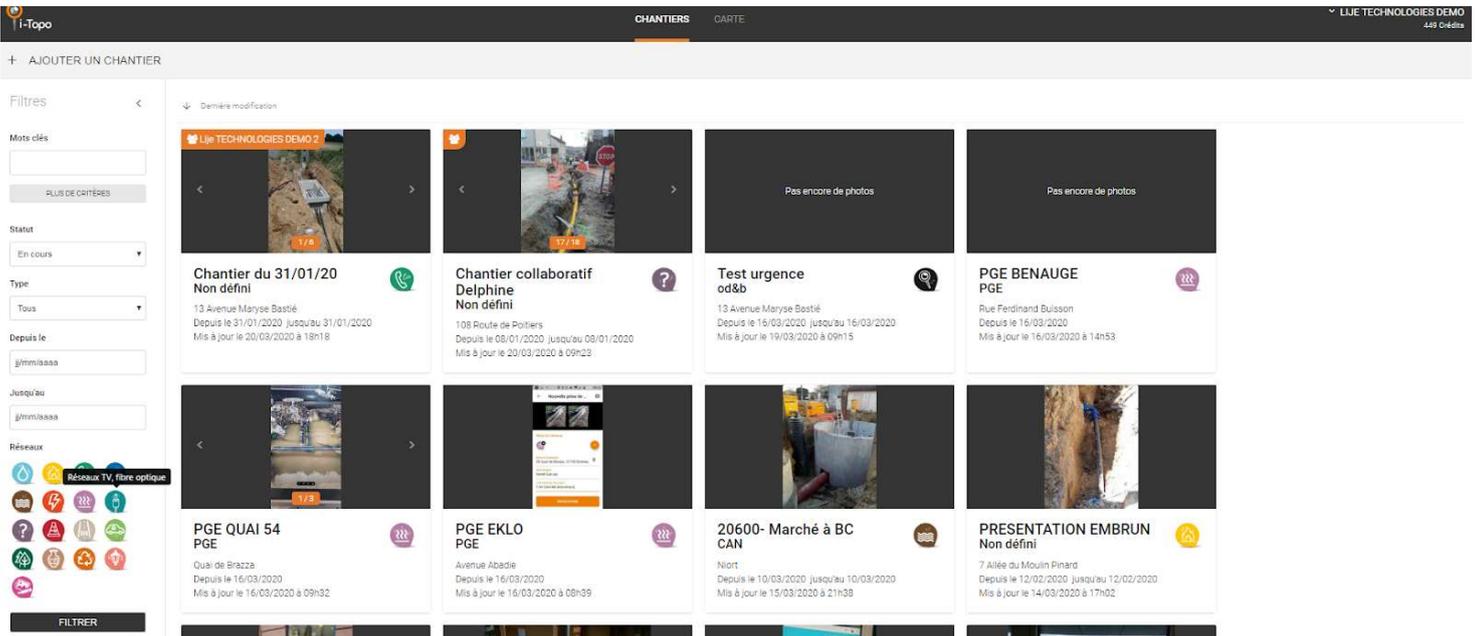
« **Acheter des crédits** » : Vous pouvez faire l'acquisition de pack de crédits, vous permettant d'accéder aux fiches techniques des photos de la communauté i-Topo.

« **Paramètres** » : Vous permet de modifier les paramètres « Utilisateur », « Facturation » et « Données de la structure ». C'est également ici que vous pouvez changer votre identifiant et votre mot de passe.

« **Déconnexion** » : Si vous souhaitez vous déconnecter d'**i-Topo**, ou changer d'utilisateur.

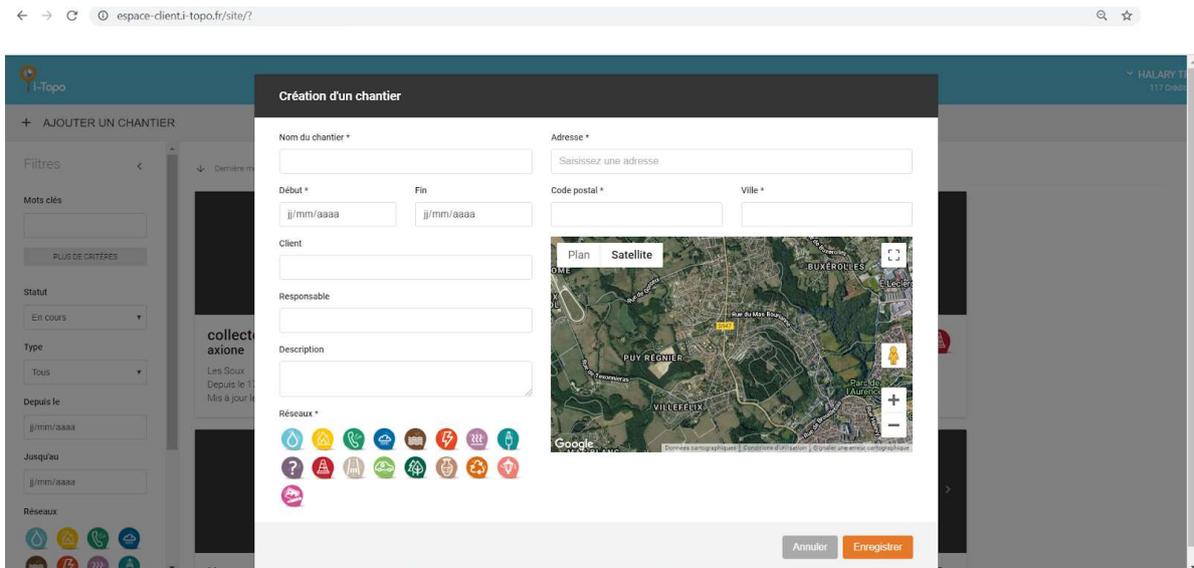
3. Créer un chantier

En vous connectant, vous entrez par défaut dans la liste de vos chantiers en cours. Pour créer un nouveau chantier, cliquez sur « **Ajouter un chantier** » :



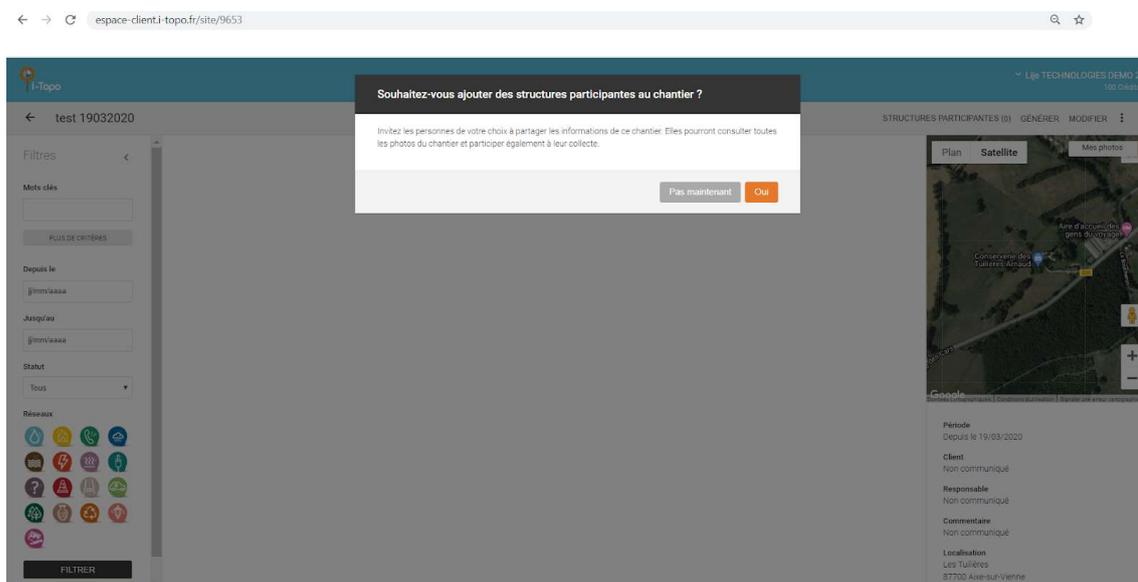
Qualifiez votre chantier. Toutes les informations ne sont pas obligatoires mais plus votre chantier est qualifié, plus il sera facile à retrouver dans vos dossiers. N'hésitez pas, par exemple, à ajouter une description complète.

Vous devez aussi choisir le type de réseau(eau potable, téléphone, travaux de voirie, etc.). Vous pouvez en choisir un ou plusieurs. Pour continuer, cliquez sur « **Enregistrer** ».

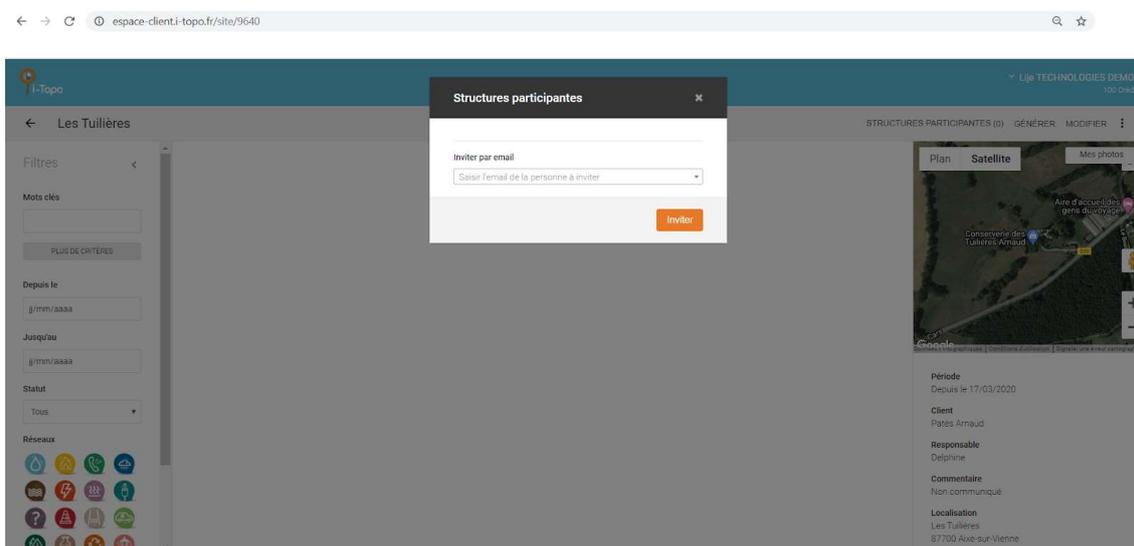


L'étape suivante vous permet d'inviter des structures extérieures à accéder à votre chantier.

Soit vous choisissez de gérer les invitations ultérieurement (cliquez sur **"Pas maintenant"**) et vous avez terminé la création du chantier)



Soit vous choisissez d'inviter les structures dès à présent (cliquez sur **"Oui"**)



Pour ajouter des participants, il vous suffit de renseigner leurs adresses mails. Un mail vous sera envoyé en cas de réponse favorable. Si votre invitation reste sans réponse, il vous sera proposé d'en renvoyer une. Vous créez alors un chantier collaboratif. Lorsque l'un de vos chantiers comporte au moins 2 participants, un symbole apparaît sur votre chantier.

✓ À noter que l'option « chantier collaboratif » n'est disponible qu'à partir de la licence standard.

Vous venez de finaliser la création de votre chantier. Il apparaîtra désormais sur l'application web mais aussi sur l'application mobile.

4. Gérer un chantier

Chantier :

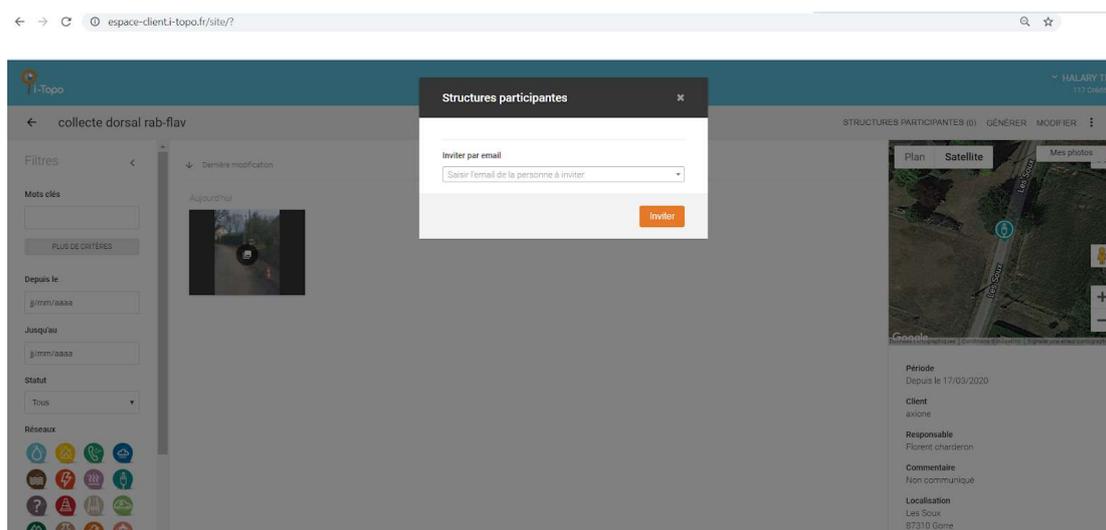
Une fois dans votre chantier, 3 actions principales sont accessibles.

STRUCTURES PARTICIPANTES (0) GÉNÉRER MODIFIER ⋮

La première est « **gérer les structures participantes** ». Même après la création et tout au long de la vie du chantier, vous pouvez inviter une autre entité à participer. Cela signifie qu'elle pourra voir les photos mais également en ajouter. Et cela, qu'elle dispose ou non d'un compte i-Topo.

Pour ajouter un ou des participants cliquer sur « **Structures participantes** »

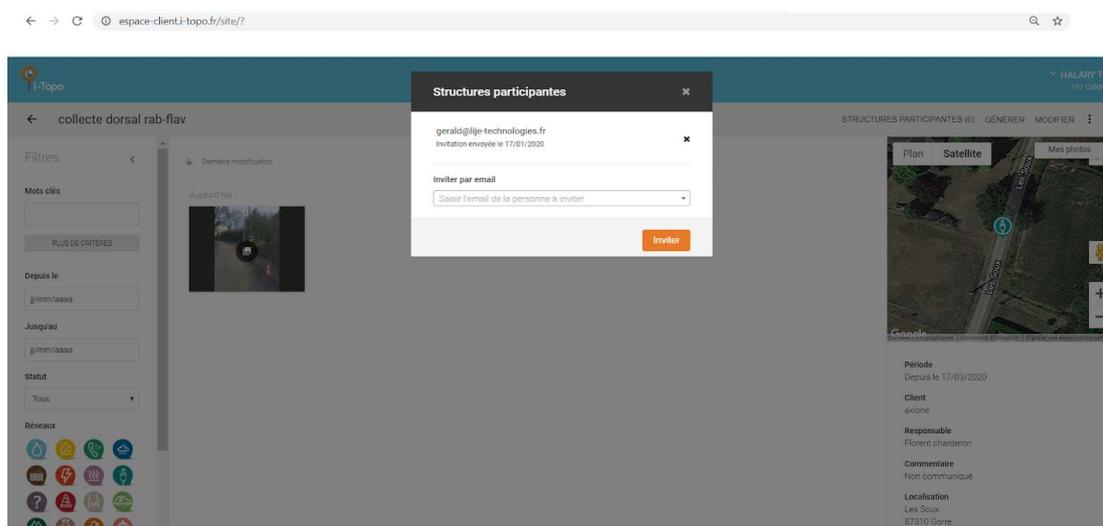
Maintenant il vous suffit de renseigner l'adresse mail du (ou de vos) contact(s) de la structure avec qui vous voulez collaborer sur le chantier. Puis valider en cliquant sur « **Inviter** ». Un message à l'écran validera l'ajout de participants.



A tout moment, vous pouvez enlever l'accès à une à la structure invitée.

Pour cela, cliquez « **X** ».

Un mail lui sera envoyé pour la prévenir que l'accès au chantier lui a été retiré.

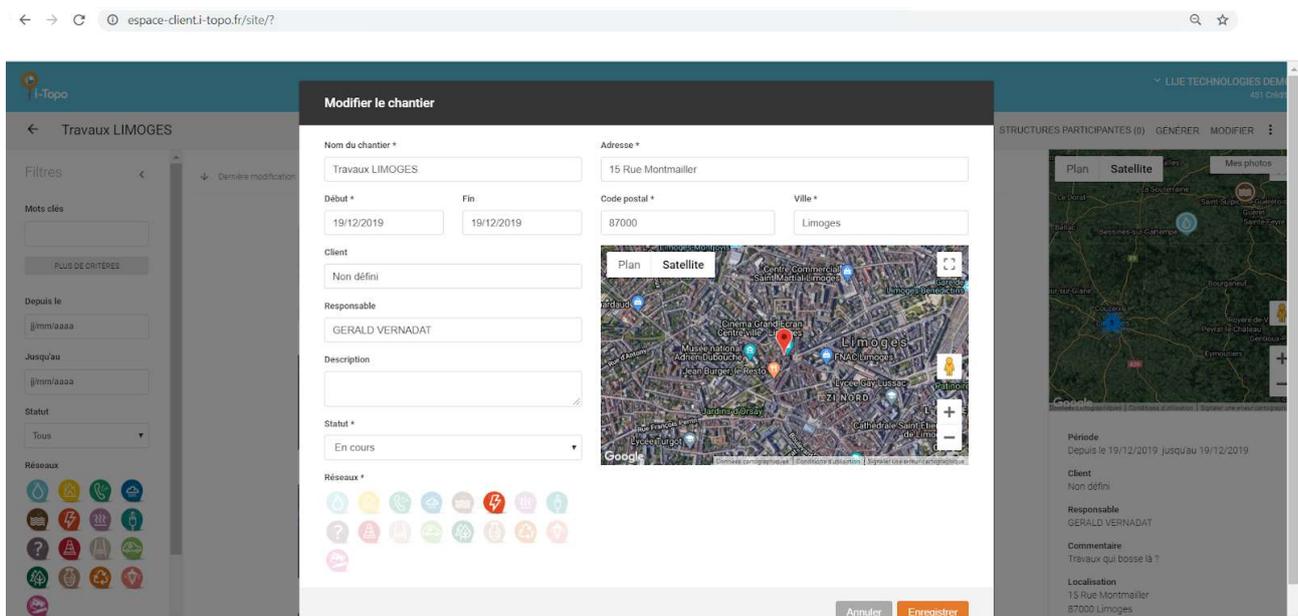


La deuxième option est le bouton « **Générer** ». En cliquant dessus vous allez ouvrir une boîte de dialogue contenant 4 choix.



Vous pouvez donc choisir de générer un « **Rapport modifiable** » en version .docx, un « **Rapport PDF** » ou bien un « **Export SIG** » aux formats « .json » ou « .kmz » du chantier.

Le bouton « **modifier** » va vous permettre de corriger les informations que vous avez données lors de la création initiale du chantier. En cliquant, vous reviendrez sur l'écran vous demandant le libellé du chantier, sa date etc.



Cliquer sur « **enregistrer** » pour valider la modification.

Le bouton « **Modifier** » va vous permettre également de requalifier une (ou des) photo urgente en chantier.

Le bouton symbolisé par les trois points est une boîte comprenant deux options :

STRUCTURES PARTICIPANTES (0) GÉNÉRER MODIFIER ⋮

Supprimer

Clôturer

« **Supprimer** » vous permet, comme son nom l'indique, de supprimer un chantier. Cette action intervient, par exemple, si vous avez créé un chantier par erreur.

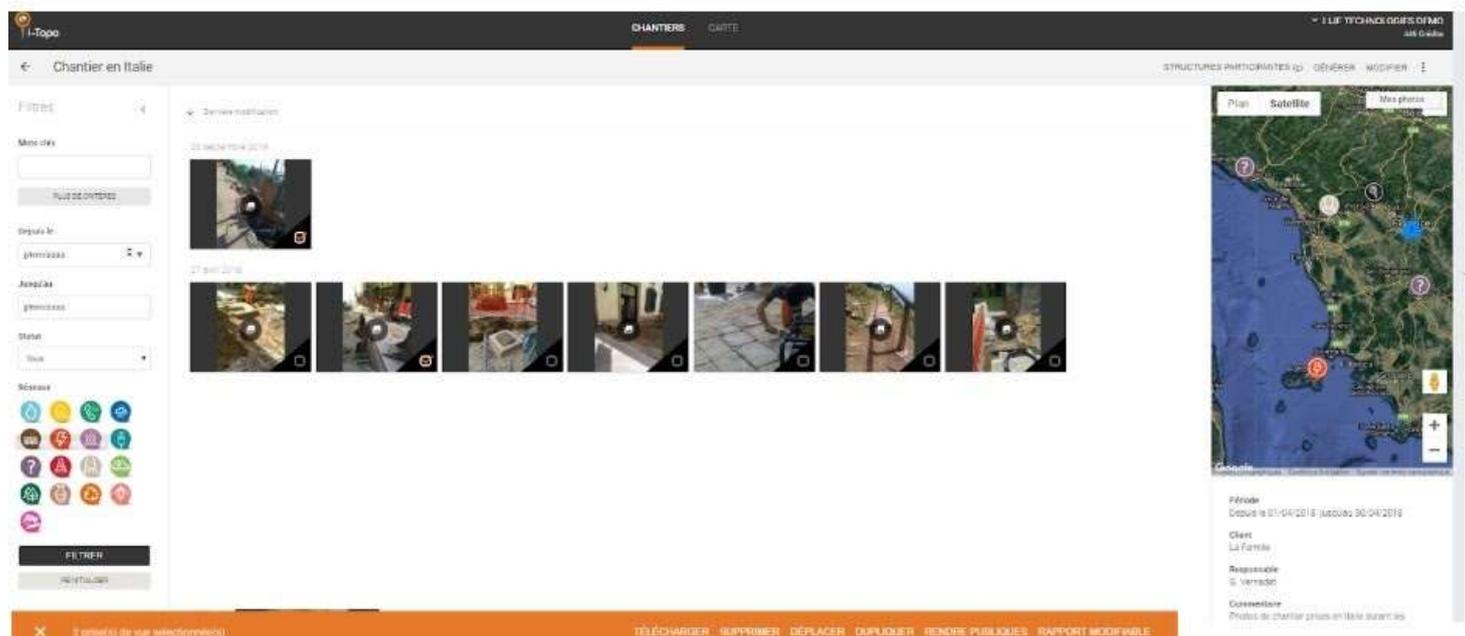
Une fois votre chantier terminé, vous pouvez le « **Clôturer** ». Il disparaîtra alors de vos terminaux mobiles ce qui aura pour effet de fluidifier la liste de vos chantiers en cours. Pour le retrouver, il vous suffira de rechercher dans vos « **Chantier clôturé** » sur l'application Web. La clôture d'un chantier n'est pas définitive puisque vous pouvez ensuite le « **Rendre Actif** » et le retrouver à nouveau sur votre mobile.

Sur la page affichant la liste de vos chantiers, vous pouvez sélectionner plusieurs chantiers que vous souhaitez « **Clôturer** » ou « **Supprimer** »

The screenshot displays the 'i-Topo' mobile application interface. At the top, there is a navigation bar with 'i-Topo' on the left, 'CHANTIERS' and 'CARTE' in the center, and 'LJIE TECHNOLOGIES DEMO' and '449 Crédits' on the right. Below the navigation bar is a header with '+ AJOUTER UN CHANTIER'. On the left side, there is a 'Filtres' sidebar with various filters: 'Mots clés' (containing 'travaux'), 'Statut' (set to 'En cours'), 'Type' (set to 'Tous'), 'Depuis le' (set to 'jimm/boas'), 'Jusqu'à' (set to 'jimm/boas'), and 'Réseaux' (with 'Téléphone' selected). The main content area shows a grid of four project cards. Each card features a thumbnail image, a title, a status icon, and a date range. The projects are: 'Travaux La PLANCHE i-Topo', 'Chantier collaboratif Delphine Non défini', 'Travaux LIMOGES Non défini', and 'Chantier en Italie La Famille'. Each card has a three-dot menu icon in the bottom right corner.

Photo :

Lorsque vous cliquez sur votre chantier, vous avez accès à toutes les prises de vue, plusieurs actions sont possibles : « **Télécharger** », « **Supprimer** », « **Déplacer** », « **Dupliquer** », « **Rendre publique** » ou éditer un « **Rapport modifiable** »



« **Télécharger** » la ou les prises de vue sélectionnées sur votre ordinateur

« **Supprimer** » : va vous permettre de supprimer une prise de vue inutile

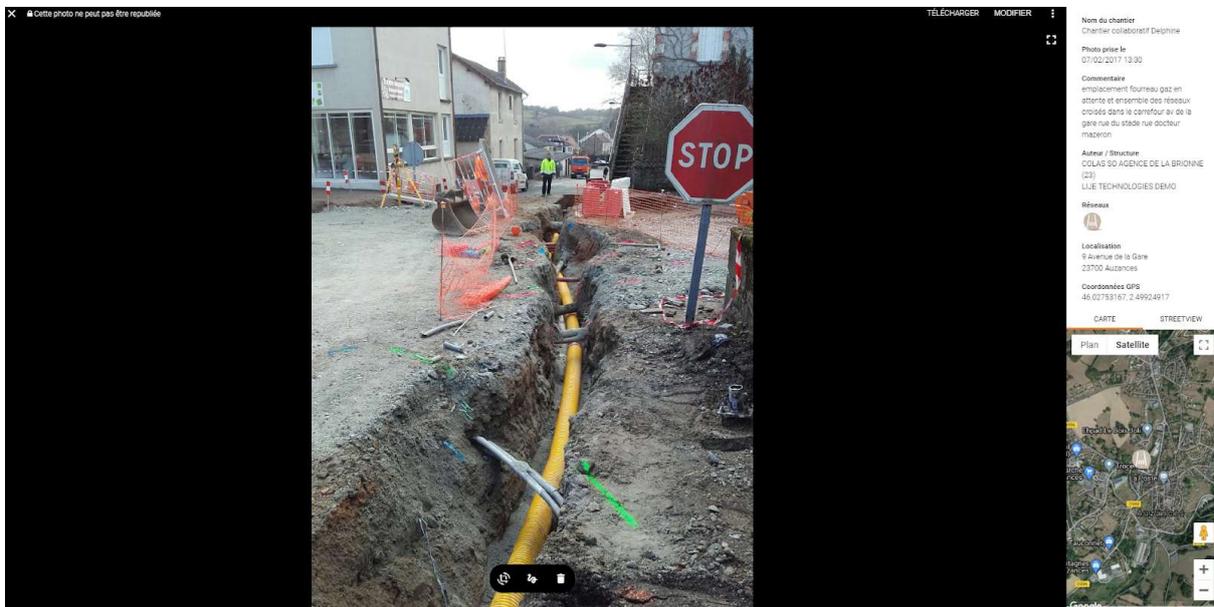
« **Déplacer** » : va vous permettre de placer cette prise de vue dans un autre chantier.

« **Dupliquer** » : va vous permettre de copier cette prise de vue dans un autre chantier via un menu déroulant

« **Rendre publique** » : Va vous permettre de partager votre photo sur la base de données i-Topo et d'en faire profiter les autres contributeurs. Pour chaque photo partagée passant la modération, vous obtiendrez 1 crédit. Les crédits ainsi cumulés vous permettront d'accéder aux fiches techniques des photos publiques dont vous avez besoin.

« **Rapport modifiable** » : va vous permettre d'éditer un rapport au format .docx avec la ou les prise(s) de vue sélectionnée(s)

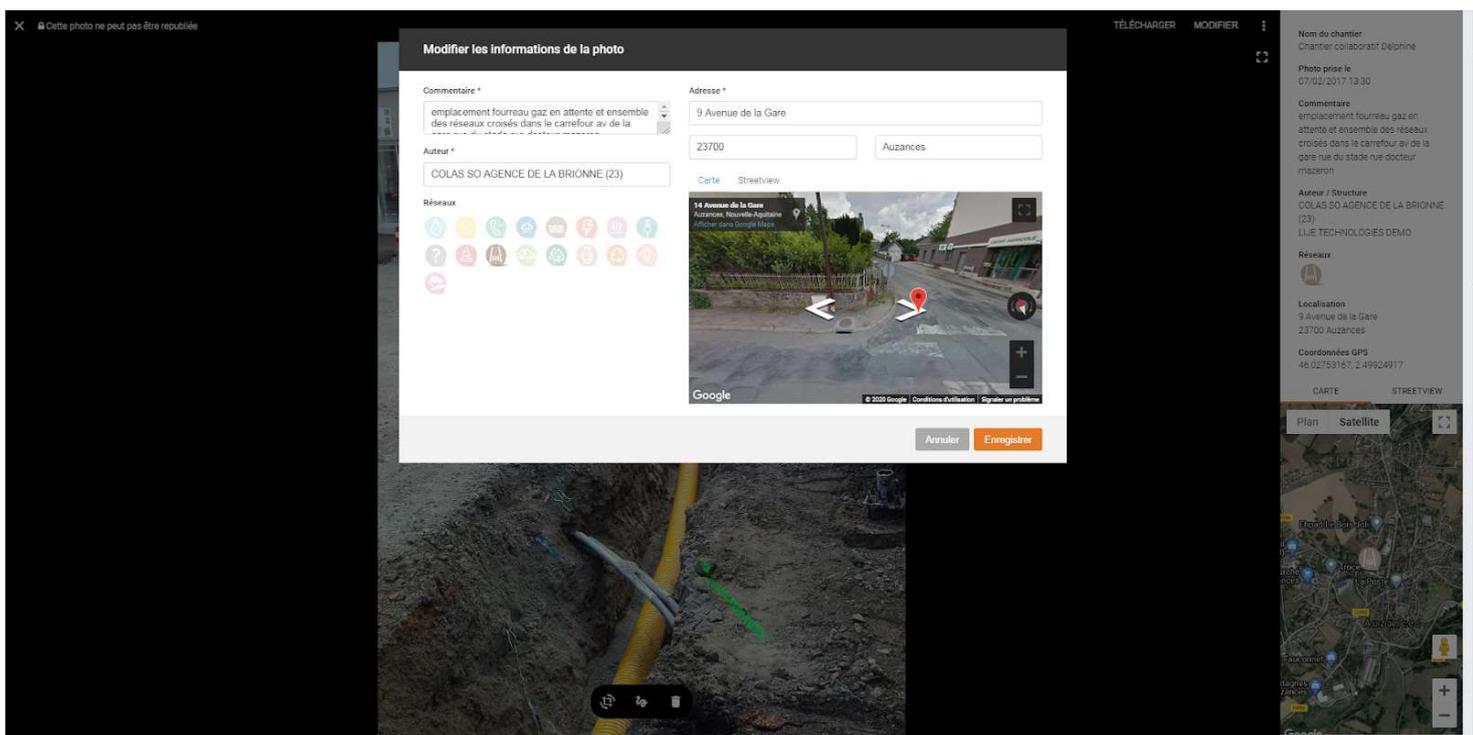
En cliquant sur la prise de vue, vous pouvez visualiser l'ensemble des photos, vous allez accéder à trois autres options : « **Télécharger** », « **Modifier** » et un **menu**.



Elles vont respectivement vous permettre de :

« **Télécharger** » la photographie sur votre ordinateur

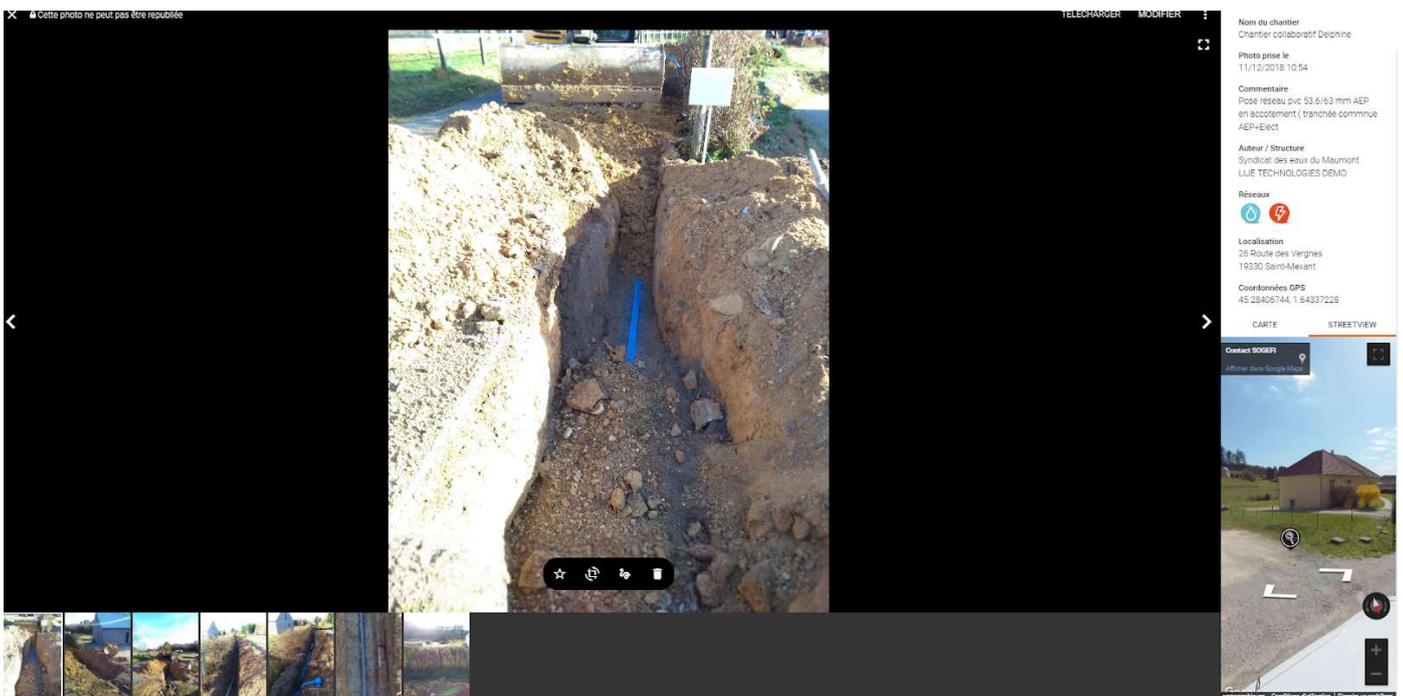
Modifier sa qualification (description, réseaux présents, auteur, adresse, ajouter une prise de vue « Street View »)



Les options du menu vous permettent, à l'image d'un chantier, de **générer des rapports** ainsi qu'un export pour la (ou les) photo(s) uniquement. Vous pouvez également déplacer/dupliquer la photo dans un autre chantier ou la supprimer.



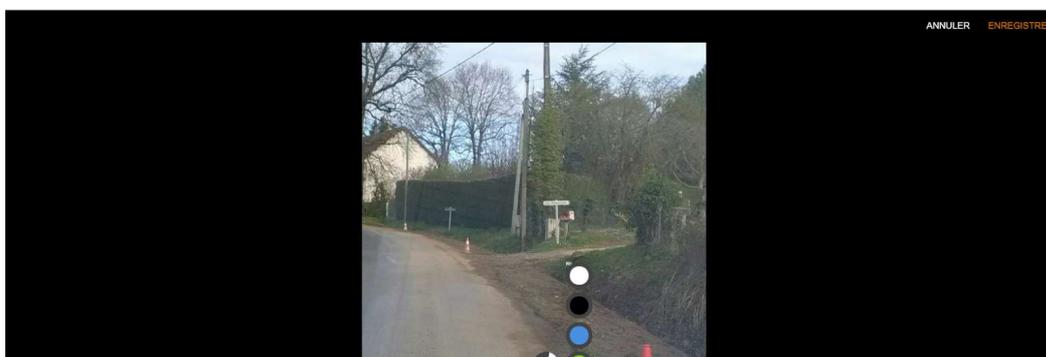
Une **palette graphique** est disponible de manière à modifier les photos



« **Photo de couverture** » : c'est la première photo de la prise de vue qui apparaît sur la page du chantier

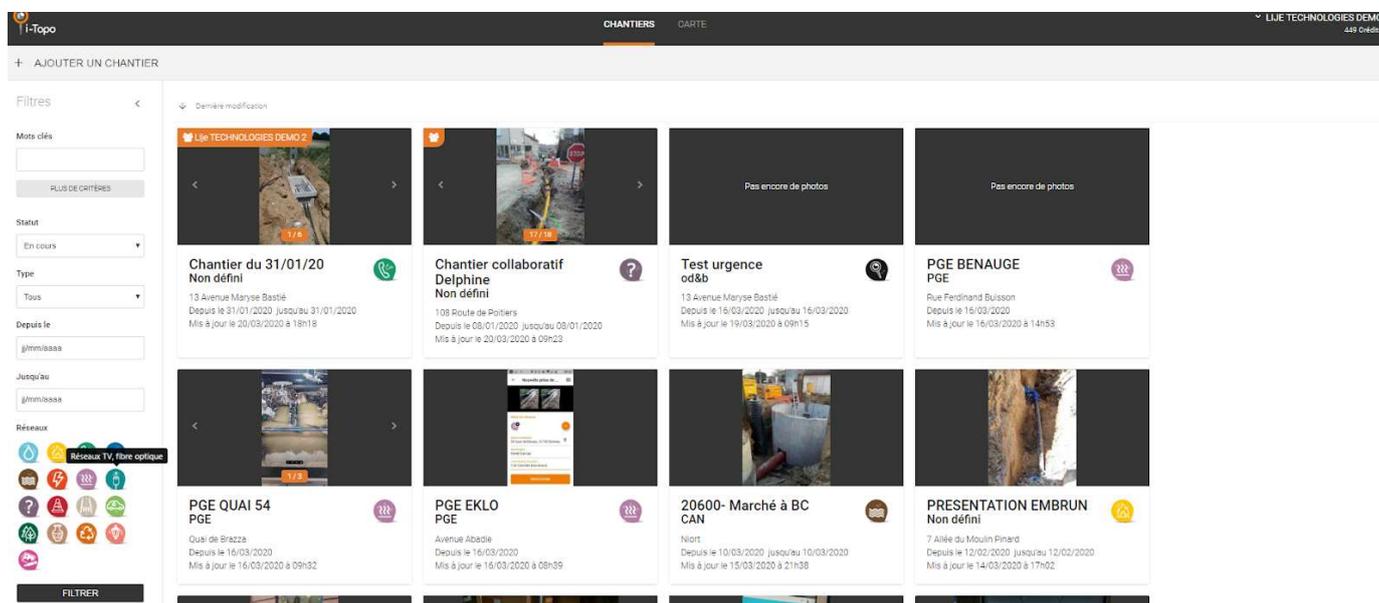
« **Rogner** » ou « **Faire pivoter** » : rogner permet de recadrer la photo et la faire pivoter à 90°

Un outil « **Crayon** » vous permet d'entourer une zone de la photo : vous pouvez choisir l'épaisseur et la couleur du crayon. La gomme efface les traits dessinés



5. Classer vos chantiers

Lorsque vous aurez créé, puis géré vos chantiers, ils apparaîtront sous forme d'une liste dans l'onglet « **Chantiers** » comme ci-dessous.



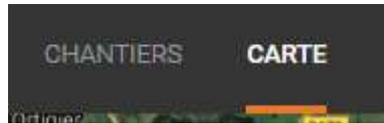
Par défaut, les chantiers qui apparaîtront sont les chantiers « **En cours** ». Vous pouvez avoir accès aux autres chantiers par le biais des filtres.



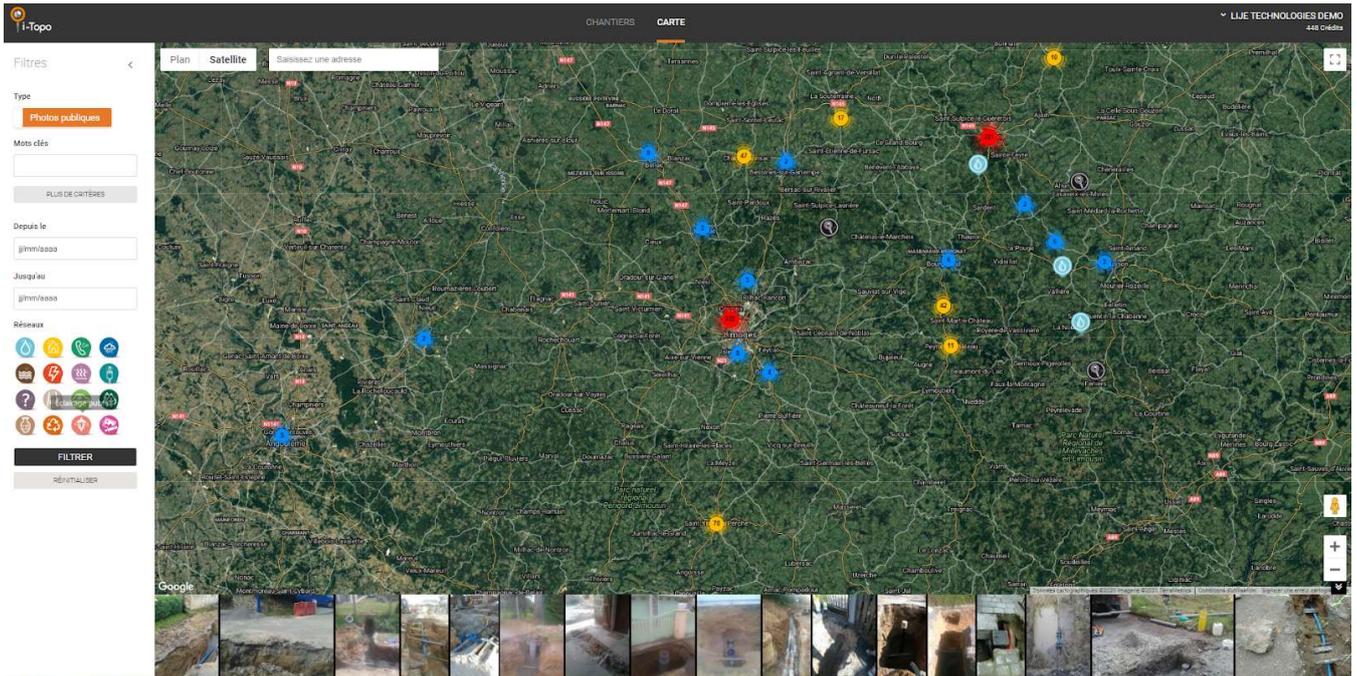
Vous pouvez rechercher un chantier par le biais d'un « **Mots clés** », de son « **Statut** » (En cours ou clôturé), son « **Type** » (Collaboratif ou Privé), la date ou encore les réseaux présents dans ce dernier. Pour valider votre recherche, cliquez sur « **Filtrer** ». Pour enlever tous les filtres, cliquez sur « **Réinitialiser** ».

5. Carte(s)

À côté de l'onglet « **Chantiers** » sur lequel vous êtes arrivé automatiquement lors de votre connexion, vous pouvez également accéder à l'onglet « **Carte** ».



En cliquant, vous arrivez dans la partie « **Carte** » qui regroupe la base de données.



Avant de consulter les photos, il y a plusieurs composants à l'écran que nous allons expliciter.

Le carrousel de photos présent en bas de l'écran reprend toutes les photos affichées sur la carte. Si vous zoomez, le carrousel s'adapte automatiquement.

Sur la gauche l'onglet des « **Filtres** » permet de trouver rapidement une photo. Vous pouvez utiliser un « **Mots Clés** » qui la qualifie, la date de prise de vue mais également le type de réseau présent sur la photo. Pour rechercher cliquez sur « **Filtrer** ».

Enfin, vous devez savoir qu'il existe deux approches de la base de données. Une qui comporte uniquement vos « **Photos privées** » et l'autre qui regroupe toutes les « **Photos publiques** » partagées. A vous d'activer à votre guise le bouton, puis de consulter les photos triées en conséquence.



Application mobile

Pour vous connecter sur l'application mobile, comme pour l'application Web, vous devez renseigner (au moins la première fois) vos identifiants puis cliquez sur « **connexion** ».



Identifiant

Mot de passe



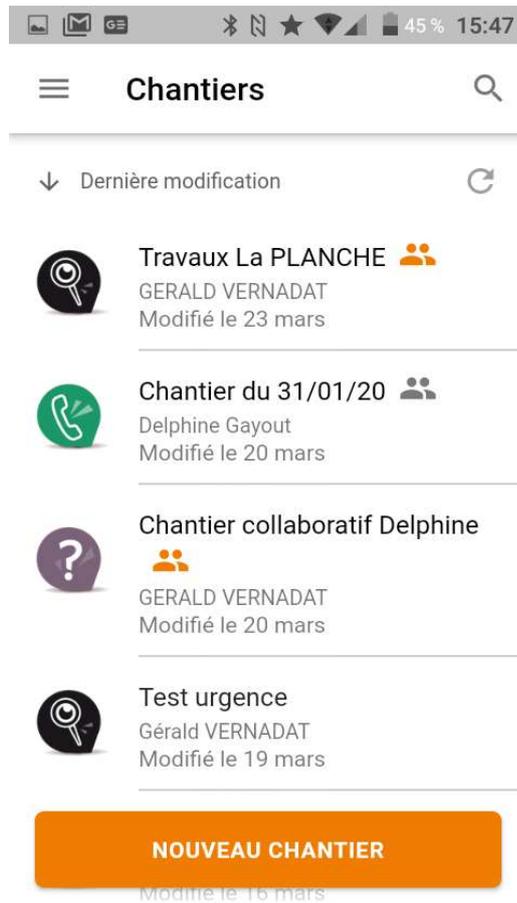
CONNEXION

Version 3.0.0

1. Chantiers

Liste des chantiers

L'application mobile va s'ouvrir directement sur vos chantiers en cours. Le chantier est qualifié par son nom, le(s) réseau(x) concerné(s), sa date de modification, le nom du responsable et **une icône**, s'il est collaboratif.

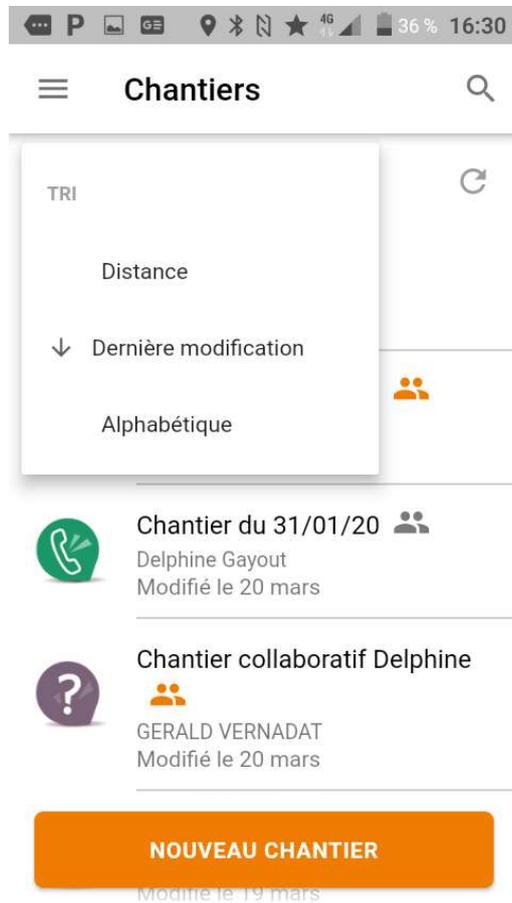


Si aucun chantier n'a été créé auparavant, cette liste sera vide.

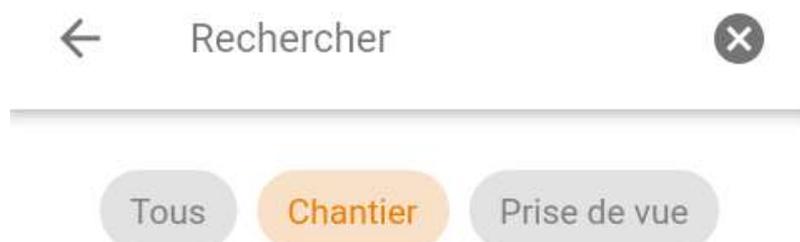
Rechercher un chantier

Pour retrouver le chantier qui vous intéresse vous avez deux possibilités :

- trier vos chantiers (par distance, date de modification ou ordre alphabétique)



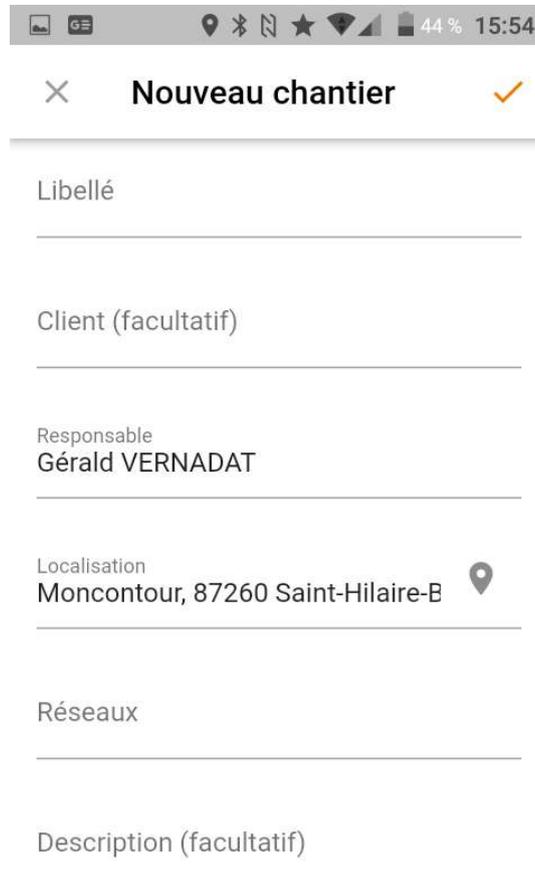
- par le moteur de recherche



Création d'un chantier

Vous avez la possibilité de créer vos chantiers via l'application mobile, cliquez alors sur nouveau chantier.

Apparaît le formulaire de création du chantier :



The screenshot shows a mobile application interface for creating a new site. At the top, there is a status bar with various icons and the time 15:54. Below it, a header bar contains a close button (X), the title 'Nouveau chantier', and a checkmark icon. The form consists of several input fields: 'Libellé' (empty), 'Client (facultatif)' (empty), 'Responsable' (filled with 'Gérald VERNADAT'), 'Localisation' (filled with 'Moncontour, 87260 Saint-Hilaire-B' and a location pin icon), 'Réseaux' (empty), and 'Description (facultatif)' (empty).

Libellé : Nommez votre chantier

Client : ce champs est facultatif

Responsable : par défaut le nom de l'utilisateur du terminal mobile apparaîtra

Localisation : par défaut i-Topo vous proposera la géolocalisation de l'endroit où vous vous trouvez

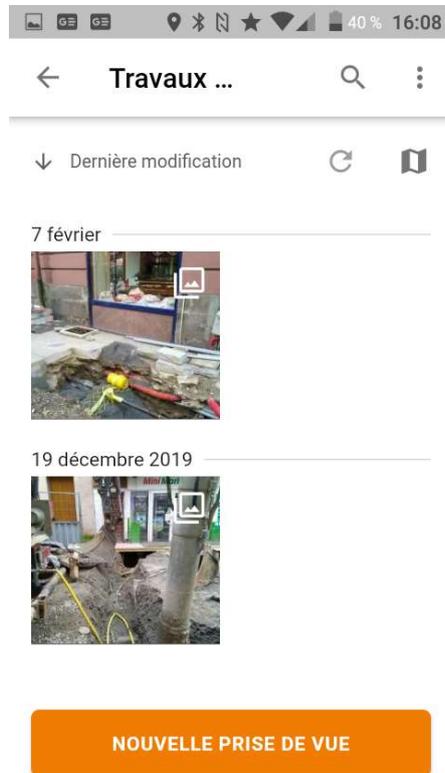
Réseaux : vous devrez au moins sélectionner un icône pour qualifier votre chantier

Description : champ facultatif mais précieux pour la gestion de votre base de données.

Suivi du chantier

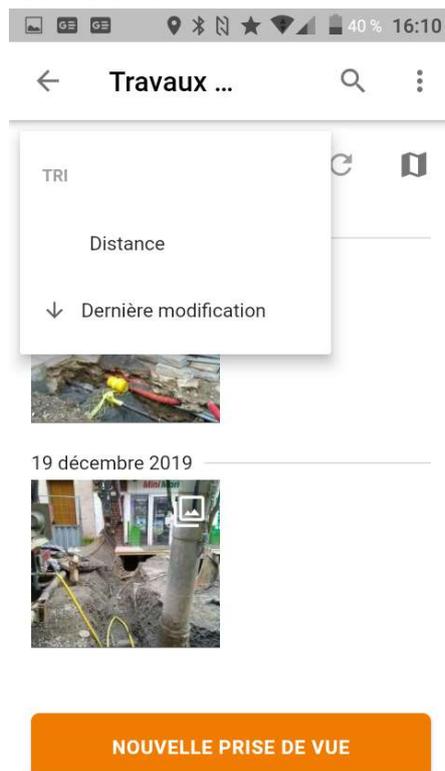
En sélectionnant un chantier, vous entrez dans le journal de bord du chantier.

Vous avez accès à l'ensemble des prises de vues du chantier.



Celles-ci sont triées par chronologie mais vous avez la possibilité de les trier :

- par distance (par rapport à votre position)
- par date de modification

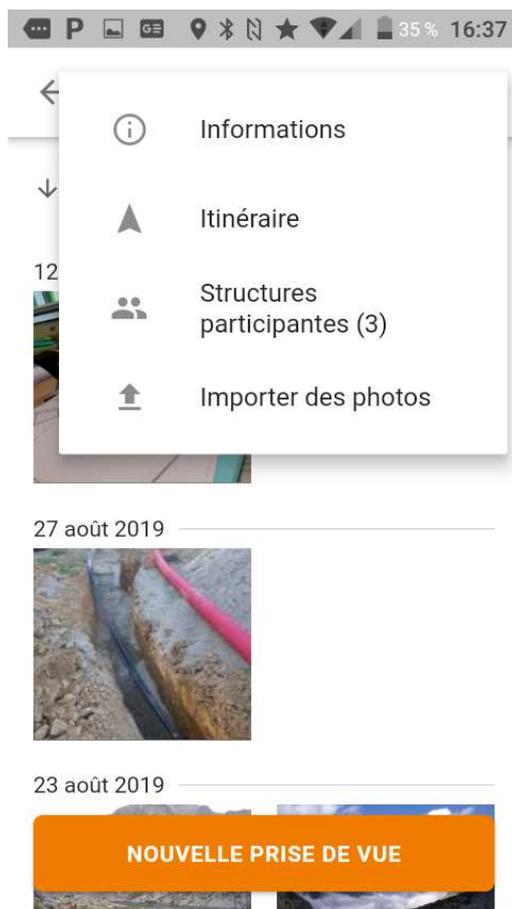


Le bouton symbolisé par les trois points vous permet d'accéder au menu du chantier (en haut à droite de votre écran)



Vous pourrez alors :

- Accéder aux informations du chantier
- Activer l'itinéraire pour vous rendre sur votre chantier
- Accéder à la liste des structures participant au chantier
- Importer des photos depuis votre terminal mobile.



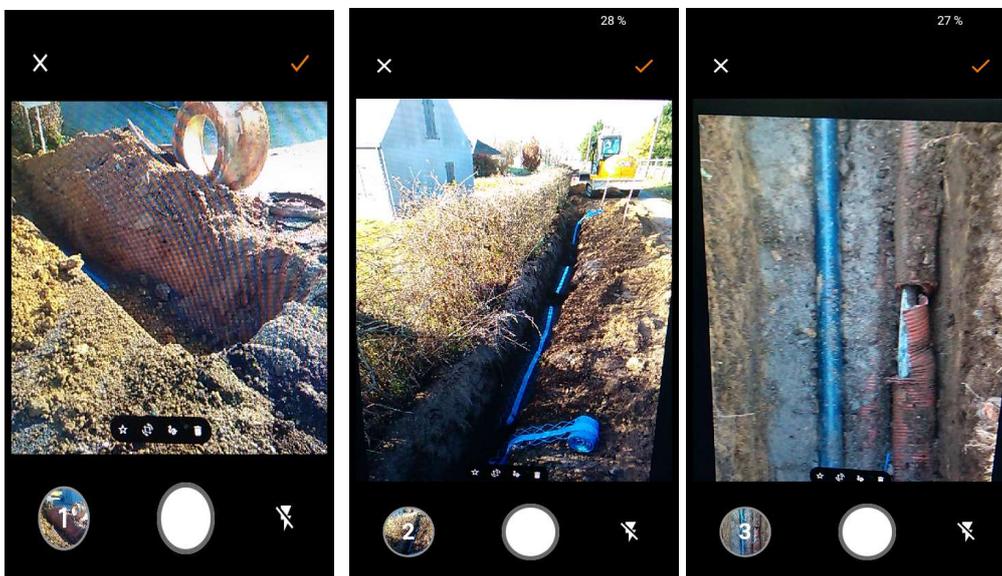
Importer des photos

Vous avez la possibilité d'importer des photos dans un chantier. Cela vous permet d'intégrer des photos dans un chantier i-Topo même si celles-ci n'ont pas été prises par l'application mobile. Vous devrez alors qualifier manuellement votre prise de vue (d'une à huit photos). C'est la raison pour laquelle nous recommandons vivement d'effectuer les prises de vues via l'application mobile.

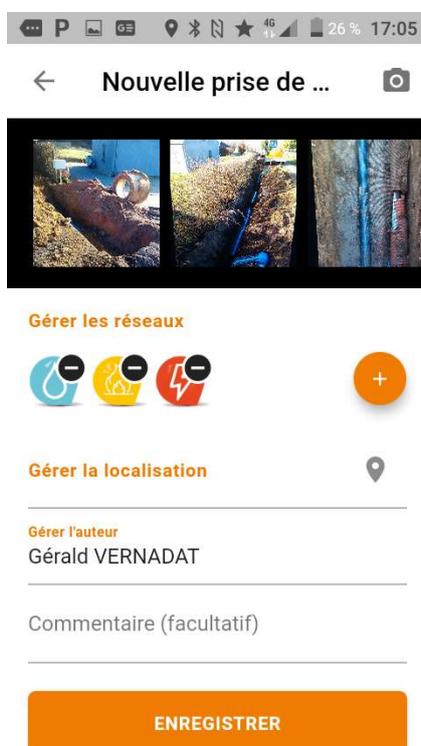
Ajouter une prise de vue

Cliquez sur ajouter une prise de vue.

Vous pouvez faire jusqu'à 8 photos pour une prise de vue. Il faut que l'environnement apparaisse sur au moins une photo.

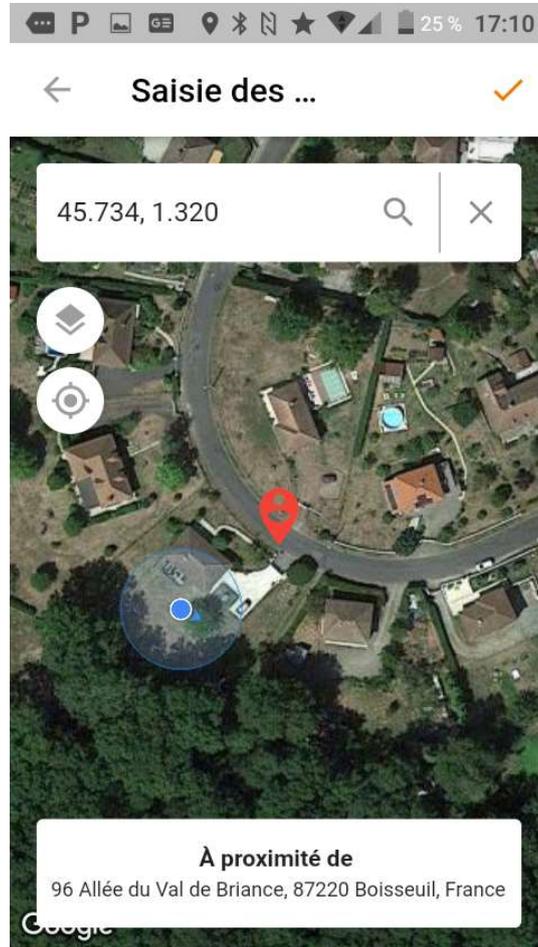


Qualifiez votre prise de vue :



- Gérer les réseaux (par défaut les réseaux du chantier sont sélectionnés)

- Gérer la localisation, une adresse vous est automatiquement proposée, vous avez la possibilité d'affiner le positionnement en cliquant sur l'icône de géolocalisation. Vous basculez alors sur la carte avec la possibilité de déplacer la carte ou d'entrer une adresse ou des coordonnées GPS

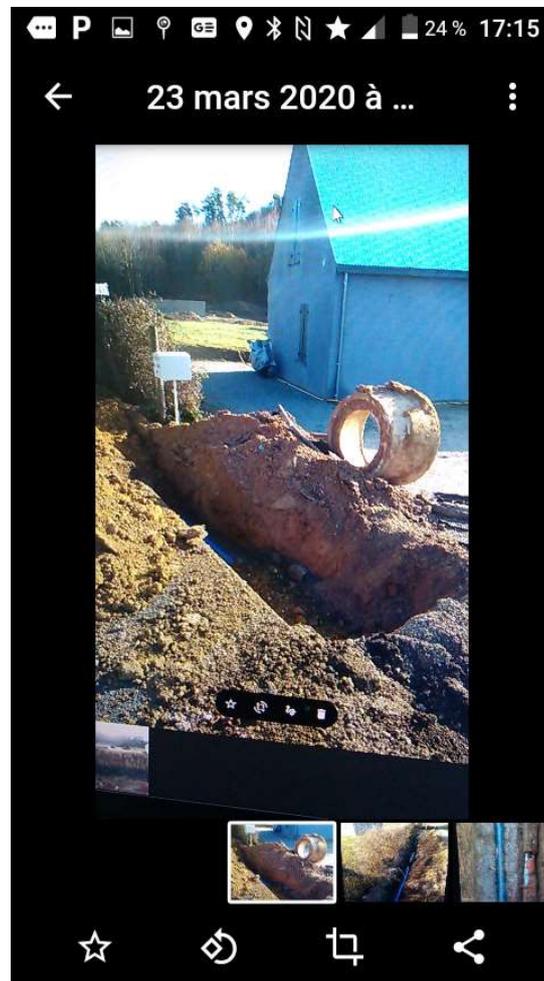


- Gérer l'auteur (par défaut le nom d'utilisateur)
- Commentaire (facultatif)

Cliquez sur enregistrer pour valider votre prise de vue.

Gestion de la prise de vue

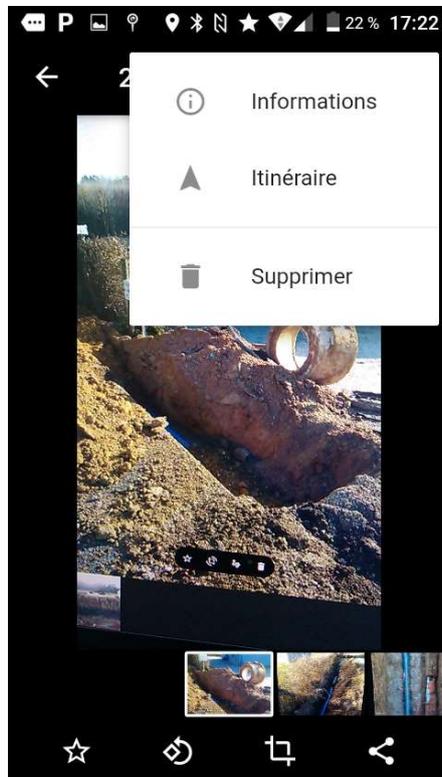
Lorsque vous sélectionnez une prise de vue, vous avez la possibilité de l'éditer.



Vous pouvez alors :

- changer la photo de couverture
- orienter, rogner ou annoter les différentes photos de la prise de vue
- envoyer une ou des photos de la prise de vue par mail, MMS, réseaux sociaux....

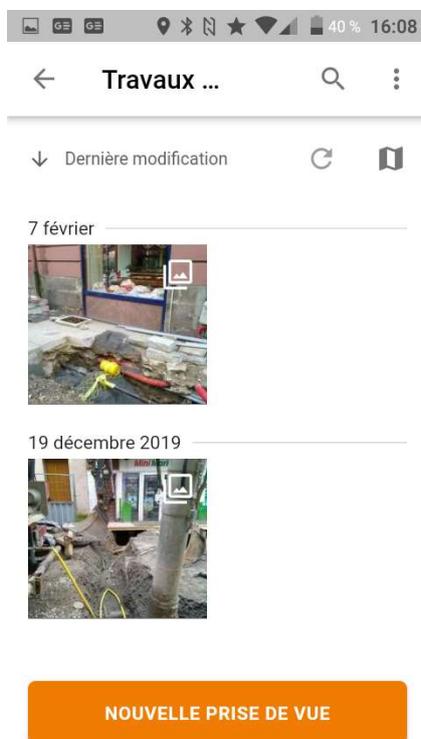
En cliquant sur bouton symbolisé par les trois points, vous pourrez :



- accéder aux Informations de la prise de vue avec la possibilité de les modifier
- accéder à l'itinéraire qui vous guidera jusqu'à la localisation de la prise de vue
- supprimer la prise de vue si celle-ci n'a pas d'intérêt

Carte du chantier

Vous pouvez également accéder à la carte de votre chantier en cliquant sur le symbole carte.



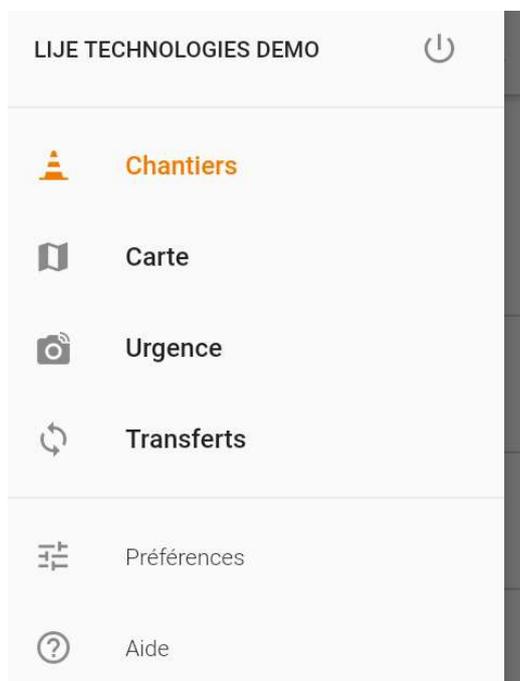
Chaque prise de vue est représentée sur la carte par un icône.



Vous pourrez sélectionner les prises de vue qui vous intéressent en appuyant sur le pictogramme de ces dernières.

2. Menu

Pour naviguer dans l'application, vous devez ouvrir le « **menu** » de l'application



Ce menu comporte 7 boutons :

« **Déconnexion** » : Vous permet de vous déconnecter de l'application ou de changer d'utilisateur.

« **Chantiers** » : Vous permet d'accéder à votre liste des chantiers en cours

« **Carte** » : Vous permet d'accéder à la carte de la base de données

« **Urgence** » : Vous permet de prendre une photo qui ne correspond pas à un chantier déjà en cours.

« **Transferts** » : Vous permet de voir si vos données ont bien été synchronisées

« **Préférences** » : Vous permet de configurer votre application

« **Aide** » : Rubrique d'aide sur l'utilisation de l'application mobile.

3. Carte(s)

Dans l'onglet « **Carte** », comme sur l'application web, vous avez accès à vos photos et à celles de la base données.

En entrant sur la « **Carte** », vous verrez les photos les plus proches de votre position. Vous pouvez naviguer entre l'aspect satellite et plan. Vous pouvez aussi **actualiser** la carte.



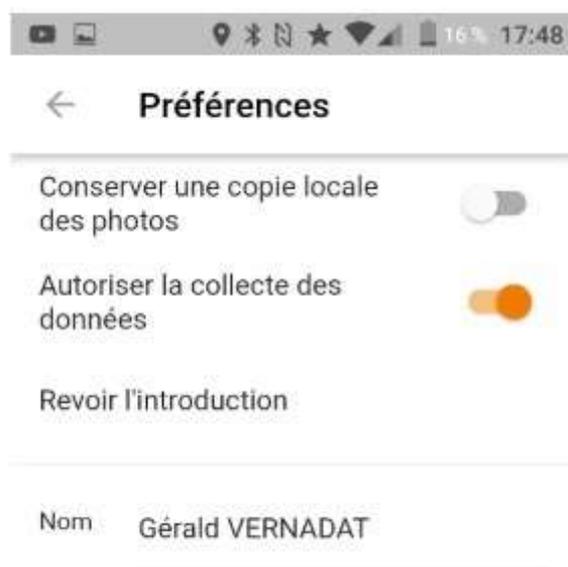
4. Urgence

Lorsque vous appuyez sur « **Urgence** », l'application vous propose immédiatement d'effectuer une prise de vue. Vous devrez ensuite la qualifier et la géolocaliser. La prise de vue se présentera sous la forme d'un chantier requalifiable une fois synchronisée.

5. Transfert

Lorsque vous appuyez sur « **Transferts** », vous pouvez voir si vos prises de vues sont bien remontées au serveur i-Topo. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez commander ce transfert manuellement.

6. Préférences



En cliquant sur Préférences vous pourrez configurer votre application mobile :

- choisir de garder ou non une copie de vos photos en local dans la galerie de votre terminal
- Autoriser la collecte de données. Ces données sont anonymisées et ont pour vocation uniquement de nous aider à améliorer l'expérience de nos utilisateurs.
- Enregistrer un nom d'utilisateur. Ce nom sera repris par défaut en tant que responsable de chantier et auteur des prises de vue.

7. Aide

En cliquant sur "Aide" vous accéderez au guide d'utilisation de l'application mobile.

8. Le mode Hors ligne

Lorsque vous êtes dans une zone où le réseau est faible ou absent, l'application entre alors en mode Hors-ligne. Cet état vous est communiqué par une **bannière**.

Pour autant, l'application conserve toutes les fonctionnalités de collecte, c'est-à-dire que vous pouvez toujours ajouter des prises de vue à vos chantiers ou créer des urgences. La synchronisation se fera une fois que votre terminal mobile retrouvera du réseau.

En revanche, en mode hors-ligne, **vous ne pouvez pas consulter votre base de données ni celle d'i-Topo.**

9. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

- Dans le cadre de l'usage de l'application web et de l'application mobile, des données personnelles peuvent être demandées, collectées et conservées.
- En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées sont nécessaires pour certaines d'entre elles (adresses mail, adresses postales, numéros de téléphones...) à l'exécution de la prestation.
- Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site www.i-topo.fr répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.
- Vous disposez, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.
- Dans l'application mobile, des données d'usage sont collectées pour nous permettre d'améliorer nos services. Ces données sont anonymisées et chaque utilisateur a la possibilité de refuser cette collecte dans l'onglet "Préférences" de l'application.

10. Conseils pratiques

✓ **Y penser :**

« Prenez toutes vos photos avec **i-Topo** »

Vous pouvez associer, sur vos smartphones, votre application **i-Topo** avec l'application appareil photo. La création de ce dossier vous permettra **d'avoir le réflexe i-Topo !**

✓ **Le mode Multi-photos :**

Si vous devez prendre plusieurs photos pour un même point de géolocalisation, commencez par **le plan le plus large**. Ce sera par défaut la photo de couverture.

✓ **Mises à jour :**

i-Topo est une application fréquemment mise à jour. Pensez à regarder régulièrement dans le Play Store si toutefois une nouvelle version est disponible